



# MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

10.05.22 001295 -

## La Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées

Réf: ARM/SDC/BCM/QP/LJN

Paris, le

Monsieur le Président,

Vous aviez fait part au Président de la République, qui m'a transmis votre correspondance, de votre souhait de voir élargir les conditions d'application du droit à réparation mis en œuvre par la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 pour les harkis qui n'ont pas pu bénéficier du plan de rapatriement.

J'ai pris connaissance de votre courrier avec attention et tiens à saluer votre engagement et celui de votre association, qui remplit un rôle essentiel auprès de ces soldats qui ont combattu au sein de l'armée française.

La loi du 23 février 2022 a effectivement pour objectif principal de reconnaître la responsabilité de la France du fait des conditions indignes d'accueil des harkis dans les camps et hameaux de forestage, qui se sont traduites par des privations et des atteintes aux libertés individuelles. C'est pour réparer les souffrances, exclusions et traumatismes causés par ces conditions de vie inacceptables, que ce texte prévoit une réparation sous la forme d'une somme forfaitaire versée dans des conditions fixées par décret.

Cette loi installe également auprès du Premier ministre une commission nationale indépendante qui sera chargée de statuer sur les démarches de réparation après instruction par les services de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Cette commission pourra aussi proposer la prise en compte de situations particulières tout comme d'éventuelles évolutions des dispositifs de soutien, de reconnaissance et de réparation en vigueur, en vue de les ajuster autant que nécessaire à la singularité de destin des harkis. Dans ce cadre, la situation des personnes n'ayant pas été rapatriées pourra être examinée.

Cette commission aura en outre pour objet de contribuer au travail de mémoire en recueillant la parole des harkis, afin de reconnaître à ces combattants et leurs familles toute la place qu'ils méritent dans notre histoire nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

  
Geneviève DARRIEUSSECQ

Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Président de l'Association  
Justice information réparation France  
1 rue de la Cité  
63100 Clermont-Ferrand  
Tél : 01 42 19 30 11  
14, rue Saint-Dominique, 75700 PARIS SP 07